



LE JARDIN D'EPICURE

Association pour le *Maintien de l'Agriculture Paysanne*



06 49 92 22 12 / 06 79 28 19 02
amaplejardinepicure@gmail.com

CONTRAT Saison 21 Fruits et Jus de poire

MERCREDI

Le présent contrat est passé pour une livraison de **fruits et de jus de poire** issus de l'**Agriculture Biologique** entre **Mr ESTIENNE Lilian** demeurant à SAINT ANDIOL 13670 et l'adhérent de l'Amap « Le Jardin d'Epicure ».

Nom Prénom :

N° portable :

DATE	MER 6/11	MER 13/11	MER 20/11	MER 27/11	MER 4/12	MER 11/12	MER 18/12	TOTAL
PANIER FRUITS 6 €								
Jus de poire 2,60 €								
N° CHEQUE : N° CHEQUE :								
BANQUE : BANQUE :								
MONTANT : MONTANT :								

En cas de difficultés, les livraisons pourront être décalées à la semaine suivante.

Les dates de livraison peuvent varier en fonction des aléas de production.

L'Amapien accepte les conséquences sur la production des difficultés inhérentes à ce type de production et sera solidaire du producteur en cas de problème.

Une rupture anticipée du contrat à l'initiative de l'amapien est possible en cas de problèmes majeurs et doit être entérinée par le conseil d'administration.

Les commandes non récupérées sont perdues.

Les chèques libellés à l'ordre de M. ESTIENNE, confiés au référent de L'AMAP « Le Jardin d'Epicure », seront encaissés chaque mois.

Fait à Istres le

Le Producteur

L'Amapien

Fait en 2 exemplaires : M. ESTIENNE/ Amapien